

**VERBATIM****CONFERENCE DE PRESSE****Bangui, le 05 mars 2025****Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Bonjour à tous, je suis Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA.

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA. Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus.

Il sera beaucoup question de rapports au cours de cette conférence de presse puisque le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation en République centrafricaine pour la période allant du 11 octobre 2024 au 14 février 2025 est désormais disponible dans ses versions anglaise et française.

Par ailleurs, un rapport conjoint de la MINUSCA et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est publié aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir d'accueillir dans cette conférence de presse, Hanan Talbi, Directrice de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA et Représentante du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en République centrafricaine. Nous y reviendrons dans un instant.

Comme chaque quatre mois, le rapport du Secrétaire général présente les derniers développements survenus en République centrafricaine, qu'il s'agisse de la situation politique, des conditions de sécurité, de la protection des civils et de l'extension de l'autorité de l'Etat, des droits humains et de l'état de droit ainsi que des informations relatives à la MINUSCA. Il se conclut par des observations du Secrétaire général.

Parmi ces observations, on peut citer le fait que le Secrétaire général se « *félicite des efforts constants que le Gouvernement déploie pour préparer les élections locales, législatives et présidentielles qui se tiendront en 2025 et 2026, avec le lancement du processus d'inscription sur les listes électorales* » et qu'il encourage ce même « *Gouvernement et ses partenaires à poursuivre leurs efforts pour enregistrer tous les citoyens éligibles, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux minorités, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux rapatriés, ainsi qu'aux réfugiés.* ».

Concernant la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, le Secrétaire général demande au Gouvernement « *d'accélérer la décentralisation du processus de paix afin de tirer pleinement parti des capacités des mécanismes préfectoraux dans les régions.* »

La lutte antimines est également abordée, le Secrétaire général se déclarant « *préoccupé par l'utilisation pernicieuse de munitions explosives en République centrafricaine, qui aura un impact durable sur la population et l'environnement* ». Il ajoute qu'il « *est encourageant que le nombre d'incidents ait diminué grâce aux efforts concertés de la MINUSCA et du Gouvernement* » avant de demander « *à toutes les parties de respecter le droit international et de bannir l'utilisation de munitions explosives contre des civils* ».

Vous pouvez retrouver l'ensemble des 13 observations ainsi que l'intégralité du rapport sur le [site web de la MINUSCA](#).

Le soutien de la MINUSCA aux autorités centrafricaines pour préparer et organiser des élections locales, présidentielle et législatives se poursuit. A ce jour, tout le matériel nécessaire pour mener à bien les opérations d'enregistrement sur le fichier électoral a été déployé dans les neuf préfectures de l'aire opérationnelle 2. La MINUSCA a transporté plus de 8 T de ce matériel. La Force et la Police de la Mission contribuent également à la

sécurisation des opérations, lors du déploiement des kits d'enregistrement mais aussi autour des entrepôts de stockage du matériel.

Depuis ce matin, la MINUSCA assure l'escorte des véhicules de l'ANE, l'Autorité nationale des élections, qui conduisent les agents tablettes vers plusieurs localités de la préfecture de la Basse-Kotto.

Toujours dans le cadre de la sécurisation du processus électoral, la Police de la MINUSCA a remis hier 82 motos aux Forces de sécurité intérieure centrafricaines afin d'accroître leur mobilité au cours des opérations d'enregistrement sur les listes électorales. Ce don va permettre de renforcer la présence de la gendarmerie et de la police sur le terrain, y compris dans les zones les plus reculées. 37 des 82 motos vont être acheminées vers les commissariats et brigades territoriales dans différentes préfectures du pays, avec l'appui logistique de la MINUSCA.

Pour être tout à fait complète sur cette question, un point sur les activités de sensibilisation et d'éducation civique : 38 activités ont été menées la semaine dernière avec le soutien de la MINUSCA, touchant plus de 5 000 personnes, dont 63 % de femmes.

Et c'est toujours avec le soutien de la MINUSCA que les audiences du tribunal de grande instance de Bria ont été délocalisées la semaine dernière à 260 km du siège de la juridiction, puisqu'elles se sont déroulées à Ouandja-Kotto. Deux audiences correctionnelles foraines ont été organisées dans cette localité enclavée. Cette délocalisation contribue à la lutte contre l'impunité et s'inscrit dans le cadre de l'appui de la Mission à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine.

Je vous l'ai annoncé en début de conférence de presse : Un [rapport conjoint de la MINUSCA et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme](#) est publié aujourd'hui. Ce rapport documente des violations et atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire, perpétrées en octobre 2024, à Dembia et Rafai, dans la préfecture du Mbomou et le 21 janvier dernier à proximité de Mboki dans la préfecture du Haut-Mbomou. Selon le rapport, au moins 24 personnes ont été tuées lors des deux vagues d'attaques, certaines ayant été victimes d'exécutions sommaires.

Le rapport mentionne également des cas de violences sexuelles liées au conflit à l'encontre de femmes et de filles - y compris des viols collectifs -, de travail forcé, de torture et autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants, ainsi que des pillages de maisons et de magasins.

Il est rapporté que les attaques ont été principalement commises par des membres des Wagner Ti Azandé (WTA), qui dirigeaient et coordonnaient les opérations, en coopération avec des membres du groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé (Azanikpigbe), agissant comme supplétifs sous leur supervision.

Selon le rapport, la présence limitée des forces de sécurité de l'État dans certaines parties des préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou a créé des vides sécuritaires permettant à ces groupes d'être plus actifs, en toute impunité.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme appellent les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts pour enquêter sur les incidents et en poursuivre les auteurs, conformément aux normes internationales, tout en réitérant leur volonté de travailler avec les autorités centrafricaines pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et lutter contre l'impunité en République centrafricaine.

Je précise que la MINUSCA a notamment mené quatre missions d'investigation sur le terrain, et corroboré ses informations à travers diverses sources indépendantes, afin de confirmer les allégations de violations et d'atteintes aux droits de l'homme présentées dans ce rapport et que le rapport a été partagé avec le Gouvernement centrafricain avant sa publication. Les réponses qui y ont été apportées sont disponibles dans son annexe.

## Questions des journalistes

### Le Gardien Médias (Selda Junior Boute)

- Parlons des droits de l'homme, un cas de décès a été signalé hier à l'OCRB de 92 Logements. Selon les informations à notre disposition, le détenu est mort suite à des bastonnades. Selon les informations de la

part de sa famille, il serait mort des suites de bastonnades. Alors, la MINUSCA qui est un partenaire qui s'est activé à plusieurs niveaux à ce que les droits de l'homme soient respectés, que dites-vous par rapport à ces violations flagrantes des droits de l'homme ?

### Réponses aux questions

#### **Hanan Talbi, Directrice de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA et Représentante du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en République centrafricaine**

Merci pour votre question. Effectivement, nous avons été informés hier qu'une personne est décédée à l'OCRB. Donc, selon les informations qui sont disponibles, la personne avait été arrêtée la veille au soir par des éléments de l'OCRB. C'est une personne qui réside à 92 Logements. Je pense qu'on parle de la même personne, effectivement. C'est lorsque les membres de sa famille sont venus le matin pour lui rendre visite et lui apporter à manger qu'ils ont été informés du décès. Donc sur place, ils ont été informés que le corps avait été transféré à la morgue de l'hôpital communautaire. Et il y a eu effectivement un mouvement de plusieurs personnes devant l'OCRB. On a eu accès à l'OCRB, on a eu également accès à différentes informations et on est en train de documenter les circonstances du décès. Comme vous le savez, l'OCRB est effectivement un partenaire, mais nous continuons à documenter toutes les violations qui sont commises dans les lieux de détention, qu'elles soient dans les prisons ou dans les commissariats. Et les morts en détention font toujours l'objet d'une attention particulière. Et donc l'enquête est en train d'être diligentée au niveau de la division pour savoir quelles sont les circonstances de ce décès. Merci.

### Questions des journalistes

#### **Radio Lengo Song (Stephane Banguima)**

- On constate tous qu'à l'approche des élections, il y a une recrudescence des groupes armés et certaines organisations de la société civile, comme la galaxie panafricaine, demande à la MINUSCA d'agir face à cette situation. Que répondez-vous à cette préoccupation ?

### Réponses aux questions

#### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Vous le savez, la protection des civils se trouve au cœur de notre mandat, c'est l'une des tâches prioritaires de notre mandat. Et c'est exactement ce qui guide nos interventions, évidemment, en appui au Gouvernement centrafricain et en particulier aux forces de défense et de sécurité, les FACA, les FSI et aussi en collaboration avec les autorités locales, et bien sûr dans la limite des ressources matérielles et humaines dont nous disposons. Alors d'abord, et ce n'est pas ma voisine [Directrice de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA] qui va me démentir, toute attaque [contre] des populations civiles est condamnable et nous les condamnons toujours fermement. Un civil attaqué est un civil [attaqué] de trop. Et évidemment, tous nos efforts sont concentrés pour mettre fin à ces attaques et mettre fin à l'impunité qui en résulte.

Alors, cela a été dit fréquemment ces derniers mois, que ce soit ici, mais surtout dans l'enceinte du Conseil de sécurité, les attaques contre les civils ont fortement diminué au cours des trois dernières années, ce qui est le résultat des efforts conjoints menés par la MINUSCA et le Gouvernement, et aussi des avancées enregistrées en matière d'extension et de présence de l'autorité de l'Etat.

Alors, quels sont ces efforts et quelles sont les initiatives qui sont prises pour en citer quelques-unes ?

Le déploiement de la MINUSCA suivi par celui des Forces de défense et de sécurité intérieure, y compris dans des localités où ni l'un ni l'autre n'avait de présence jusqu'alors, je pense à Bambouti, je pense à Zangba.

Le travail aussi et l'investissement qui est fait par la Mission pour la construction et la réparation de toutes les infrastructures qui permettent d'accéder aux populations civiles qui vivent sous la menace. Tout le travail qui a été fait pour réparer les routes, réhabiliter les routes, les ponts, etc.

Et puis aussi, et d'où l'intérêt de travailler avec les autorités locales, tout le travail qui est fait au niveau local, notamment avec les comités de mise en œuvre préfectoraux [CMOP] de l'Accord de paix, les comités de paix et

de réconciliation, les groupes de travail sur la transhumance, donc, pour pouvoir promouvoir le dialogue et la médiation, pour résoudre ces conflits,

Il nous reste des défis sur lesquels nous sommes en train de travailler, avec, évidemment les autorités de ce pays et une fois encore, principalement dans les zones difficiles d'accès, et le rapport qui est présenté aujourd'hui le montre, où les groupes armés commettent des actes sur les populations civiles, bien souvent en raison de l'absence de l'Etat. C'est la raison pour laquelle la Mission, outre son mandat de protection des civils, l'une de ses autres priorités est celle d'encourager l'extension de la présence et de l'autorité de l'Etat, faire en sorte que, dans chaque endroit de la République centrafricaine, les Centrafricaines et les Centrafricains puissent se sentir protégés par des FACA, par des policiers, par des gendarmes et puissent pouvoir se mouvoir librement. Voilà la réponse que je pouvais apporter à votre question.

### **Questions des journalistes**

#### **Le Citoyen (Odilon Koulaka)**

- Le 25 février dernier, plus de neuf personnes ont été tuées au village Nzoro. Je voudrais savoir si la division des droits de l'homme de la MINUSCA a dépêché une équipe là-bas pour pouvoir documenter les circonstances de ce drame ?

### **Réponses aux questions**

#### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Avant de donner la parole à la directrice de la Division des droits de l'homme, je peux vous dire qu'une patrouille de longue portée au niveau de la Force a été déployée le 3 mars, donc si je ne m'abuse pas, avant-hier, suite effectivement à l'attaque meurtrière s'est déroulée à Nzoro et il est prévu que cette patrouille reste le temps qu'il faudra pour pouvoir sécuriser la zone.

#### **Hanan Talbi, Directrice de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA et Représentante du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en République centrafricaine**

Oui, merci pour votre question. Il y a effectivement des enquêtes qui sont en cours, non pas seulement dans la localité que vous indiquez, mais également à Bozoum, avec certaines documentations qui sont déjà confirmées, dont un nombre qui reste inférieur aux allégations qu'on avait reçues initialement de meurtres, mais également des violences sexuelles et un nombre de personnes déplacées qui sont assez importants. Donc les premières conclusions des enquêtes ont déjà été partagées avec différentes parties, en ce compris les collègues humanitaires, pour qu'ils puissent répondre à la demande humanitaire pour les personnes qui sont déplacées. Donc je peux vous confirmer que oui, on a dépêché des enquêtes et qu'elles sont actuellement en cours.

### **Questions des journalistes**

#### **Radio Guira FM (Simplice Doayouane)**

- Ma première question va à l'endroit de la Directrice de Division des droits de l'homme. Lors de la conférence de presse de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme, il a évoqué les questions des droits de l'homme dans le Haut Mbomou, notamment à Obo et Mboki sur les tensions communautaires qui risquent de dégénérer si on n'y fait pas attention. Est-ce que du côté de la Division des droits de l'homme, il y a des actions qui sont prévues en termes de prévention en vue de voir comment réduire cette situation et lutter contre les [violations des] droits de l'homme ?
- Et pour la porte-parole, vous évoquiez tout à l'heure le déploiement des agents tablette dans l'aire 2 pour l'inscription sur les listes électorales. Alors, quel est l'appui de la MINUSCA ? Est-ce que la MINUSCA va également poursuivre son appui pour la sécurisation de ce processus sur toute l'étendue du territoire de la République centrafricaine ?

### **Réponses aux questions**

#### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Merci. Je vais tout de suite répondre à la question concernant les opérations, donc d'enregistrement des électeurs sur le fichier électoral dans l'aire opérationnelle numéro 2, donc des opérations qui sont programmées entre le 11

et le 24 mars prochain. Et effectivement, dans le cadre de la mise en œuvre du plan intégré de sécurisation des élections (PISE), il est prévu que la MINUSCA soutienne les Forces de défense et de sécurité centrafricaines pour l'ensemble du déroulé du processus. Il y a eu d'abord des missions de reconnaissance dans les endroits où sont installés les centres d'enregistrement pour évaluer la situation sécuritaire.

Lorsque le matériel électoral a été déployé vers les neuf préfectures concernées, la MINUSCA a fourni des escortes lorsque cela était nécessaire. Au moment où je vous parle, certains éléments de la Force de la MINUSCA sécurisent le périmètre des entrepôts dans lesquels sont entreposés les matériels. Ensuite, il y a le déploiement des agents tablette avec une mesure exceptionnelle prise pour les agents tablettes qui vont être déployés de Bangui vers la préfecture de la Basse-Kotto, avec une escorte pour accompagner le convoi automobile qui est en train de partir de Bangui vers plusieurs localités de la Basse-Kotto.

Et enfin, quand les opérations commenceront, [en coordination] avec les comités de sécurisation au niveau préfectoral évidemment, il y aura aussi la présence de de la police et de la Force de la MINUSCA. Donc, le PISE, le plan intégré de sécurisation du processus électoral, est bien en marche, la planification se fait et la mise en œuvre se fait.

### **Hanan Talbi, Directrice de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA et Représentante du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en République centrafricaine**

Merci pour votre question relative aussi aux actions de prévention. Donc le rapport qu'on présente aujourd'hui est un rapport sur ce qui se passe dans le Haut Mbomou et dans le Mbomou. C'est à la fois un rapport de plaidoyer, mais c'est aussi un rapport qui a vocation à servir d'alerte précoce pour le Gouvernement centrafricain mais aussi pour la communauté internationale. Ce qu'on espère à court terme en publiant ce genre de rapport, c'est qu'il va fournir des informations sur les violations et les abus qui sont commis, et qui nécessitent des mesures urgentes et appropriées, de la part du Gouvernement et la part des partenaires.

Par rapport à la question relative à la cohésion sociale, le rapport note que toutes les victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires documentées étaient musulmanes. Il s'agissait notamment des demandeurs d'asile ou des réfugiés peuls, centrafricains et soudanais et la plupart des victimes de pillages et de traitements cruels, inhumains et dégradants qui ont été documentés à Dembia sont également des Peuls.

Pour répondre à votre question sur les actions qui sont prises ou qui vont être prises par rapport à la prévention de ce genre d'actes ou d'incitation à la haine, comme vous le savez, depuis déjà le mois d'octobre, il y a une TOB, une base opérationnelle temporaire qui a été basée à Dembia. La MINUSCA a aussi soutenu plusieurs initiatives du Gouvernement centrafricain, que ce soit au niveau local ou au niveau national. Un des exemples est qu'on a appuyé le Gouverneur de la région de Haut Oubangui à se rendre à Dembia. Il y a également eu des initiatives plus locales, organisées par la Ministre des affaires humanitaires et de la cohésion sociale. Nous avons également appuyé la Commission nationale des droits de l'homme à se rendre sur place pour se rendre compte de la situation, monitorer la situation, mais aussi rapporter au Gouvernement sur les différentes difficultés. Et puis, les collègues humanitaires ont également pris en charge et apporté une aide financière aux différents réfugiés qui avaient tout perdu lors de l'attaque. Donc ça, c'est quelques-unes des actions qui ont été prises, mais la majorité d'entre elles sont documentées ou rapportées dans le rapport qui vous sera remis aujourd'hui.

## **Questions des journalistes**

### **Centrafrique Check (Doriane Pounoukoudou)**

- Ma question concerne les cas d'agressions récemment enregistrés contre les femmes et les jeunes filles dans les provinces. Alors j'aimerais savoir est-ce que la MINUSCA prévoit quelques actions pour lutter ou bien faire face à ces cas d'agressions et de violences sexuelles à l'endroit des femmes dans les arrière-pays ?

## **Réponses aux questions**

### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

La question des violences sexuelles contre les femmes est une dimension transversale du mandat de la MINUSCA qui est adressée à la fois par nos collègues de la Division des droits de l'homme, mais aussi par, par d'autres collègues, la section genre, la protection des femmes, etc. Évidemment, nous travaillons aussi avec nos collègues

de l'équipe de pays des Nations Unies, je pense à ONU-Femmes, à UNFPA, etc. mais Hanan va pouvoir vous donner des informations beaucoup plus précises à ce sujet.

**Hanan Talbi, Directrice de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA et Représentante du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en République centrafricaine**

Par rapport aux questions relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, comme vous le savez, elles font l'objet du monitoring, donc tous les mois, on documente, on monitore sur la situation des violences faites aux femmes plus précisément, et au-delà du monitoring qui est fait dans le cadre du 8 mars qui est déjà ce samedi, mais également dans le cadre de la préparation des élections, il y a des initiatives à Bangui, mais aussi à l'intérieur du pays, dans différentes villes, pour prévenir des violences qui seraient faites aux femmes.

On sait que les femmes, particulièrement les femmes candidates, sont plus vulnérables à la violence. Donc, la semaine prochaine, et c'est un exemple parmi d'autres, à Bangui aura lieu une discussion avec des femmes futures candidates, avec des femmes qui ont été candidates pour discuter des risques, mais également discuter des possibilités d'actions pour éviter que les femmes soient victimes de violences durant les élections. Et cela va au-delà, évidemment, des violences sexuelles, puisque cela peut concerner des discours, aussi, haineux ou des appels à la haine.

Concernant plus précisément la question que vous posez, et au-delà du monitoring, il y a un nombre d'appuis assez importants au niveau national et au niveau local des autorités pour prévenir les violences sexuelles. Un d'entre eux est un plan d'action qui est mis en place au niveau des FACA pour lutter contre les violences sexuelles dans leurs rangs, mais également l'appui que la Mission apporte au plan du Président pour lutter contre les violences faites aux femmes. Et donc la MINUSCA, mais également d'autres agences des Nations Unies, appuient les différentes actions et activités de ce plan national.

### **Questions des journalistes**

**Le Gardien Médias (Selda Junior Boute)**

- J'ai juste une petite préoccupation orientée à l'endroit de la Cheffe de la Division de droits de l'homme. J'aimerais justement savoir est-ce que les autorités du pays contribuent également à l'élaboration de ce rapport ? Et dans les précédents rapports, il y a des violations qui sont attribuées aux forces de l'ordre ainsi qu'à leurs alliés. Est-ce que le Gouvernement est au courant de ça ? Qu'est-ce que le Gouvernement dit par rapport aux violations attribuées aux forces de l'ordre et ainsi qu'à leurs alliés ? Merci.

### **Réponses aux questions**

**Hanan Talbi, Directrice de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA et Représentante du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en République centrafricaine**

Merci pour votre question. C'est une question qui est évidemment très importante. Oui, le Gouvernement est informé, oui, le Gouvernement a reçu le rapport avant sa publication et le Gouvernement a d'ailleurs répondu au rapport et la réponse du Gouvernement est annexée au rapport. Donc la réponse est, pour être simple, positive, oui, le Gouvernement est informé.

On publie de manière systématique et cela fait partie de la méthodologie du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, on partage de manière systématique, avant sa publication, le rapport avec le Gouvernement centrafricain, on l'a fait d'ailleurs pour les précédents rapports publics.

Comme je vous le disais, les réponses qui sont apportées sont disponibles en annexe. Nous avons eu, au cours de la rédaction du rapport, aussi des engagements et des échanges très constructifs avec le Gouvernement centrafricain. Vous verrez dans l'annexe, il est question d'engagement pour lutter contre l'impunité. Et il y a eu quelques avancées intéressantes également pendant les discussions et pendant les engagements que nous avons eus pendant la rédaction du rapport.

Certaines d'entre elles qui sont notables sont l'arrestation d'auteurs présumés de violences dans le Mbomou et dans le Haut Mbomou, et la conclusion de la mission d'enquête, puisque le Ministre de la justice avait, par décret, décidé d'une commission d'enquête judiciaire sur le Haut-Mbomou. Et donc il y a une vraie volonté, je pense, d'aller dans un engagement constructif avec le Gouvernement et avec la MINUSCA, et d'améliorer l'accès à la

justice en rapprochant les juridictions des populations, puisqu'il y a un engagement aussi d'installer un tribunal à Zémio, pour répondre à votre question.

### **Questions des journalistes**

#### **Le Gardien Médias (Selda Junior Boute)**

- J'aimerais également savoir, est-ce que depuis que vous êtes là, en train de lutter contre les violations des droits de l'homme, est-ce qu'il y a eu une amélioration dans ce cadre-là, selon vous ?

### **Réponses aux questions**

#### **Hanan Talbi, Directrice de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA et Représentante du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en République centrafricaine**

Alors, je suis là depuis trois ans, effectivement, et c'est le troisième rapport public qu'on sort. Peut-être la distinction par rapport aux précédents rapports publics, c'est que, lors des engagements, il y a différentes actions qui ont été prises et je pense que ce sont des éléments qui sont importants. Comme vous le savez, il y a plusieurs personnes qui ont été arrêtées également, deux ont été arrêtées dans le Haut-Mbomou et transférées à Bangui, deux autres ont été arrêtées à Bangui et sont aujourd'hui détenues. La commission d'enquête a été déployée, elle a rendu son rapport, des instructions ont été données pour l'ouverture d'une enquête judiciaire et tous ces éléments sont des éléments et des indicateurs positifs en ce qui concerne la lutte contre l'impunité. De notre côté, notre engagement est de continuer à appuyer mais également de partager les informations qui sont en notre possession, tout en prenant en considération le principe de confidentialité, évidemment, pour pouvoir appuyer les différentes juridictions.

### **Questions des journalistes**

#### **Radio Fréquence RJDH (Carlos Waou)**

- J'ai une petite question à vous, Madame, qui concerne aujourd'hui la montée de l'incivisme dans les établissements scolaires, je peux citer l'exemple du Lycée de Nola, récemment le cas du Lycée technique, voire du Lycée Gbaloko. Alors comment est-ce que la MINUSCA compte aider le Gouvernement pour lutter par rapport à ce genre d'incivisme qui est en train de battre son record dans les établissements scolaires ?

### **Réponses aux questions**

#### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Merci. J'étais en train de penser à ce que M. Lacroix, le Secrétaire général adjoint aux opérations de la paix, avait dit lors de sa conférence de presse, c'est que parfois on est présent sur tellement de fronts qu'on veut nous en donner encore plus que ceux sur lesquels nous sommes censés intervenir. Sincèrement, je suis comme vous, j'apprends déjà ce phénomène de montée de l'incivisme dans les établissements scolaires, et évidemment, c'est quelque chose qu'on déplore. Mais cela ne fait vraiment pas partie des tâches prioritaires de notre mandat qui sont, je vous le rappelle, la protection des civils vivant sous la menace des groupes armés, l'extension de l'autorité de l'État, la mise en œuvre de l'Accord de paix, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et évidemment, le soutien à la mise en œuvre du processus électoral. Mais si on peut être utile, on le fera, mais évidemment dans la mesure de nos ressources disponibles à ce sujet.

Je vous rappelle que vous pouvez retrouver en temps réel toutes les informations de la MINUSCA sur le site [web de la Mission](#), sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#) et [Instagram](#). Vous pouvez aussi rejoindre notre chaîne WhatsApp. L'heure est venue de clore cette conférence de presse. Merci à tous pour votre participation. Je vous retrouve mercredi prochain.